

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Procès-verbal de la réunion du 13 mars 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 février 2024
2. Continuation de l'examen des motions renvoyées à la Commission en date du 14 décembre 2023 :
 - Accélération des efforts dans la lutte contre la crise climatique (Mme Welfring)
 - Mise en œuvre au plus vite des mesures prévues par le PNEC et poursuite des efforts afin d'atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris, ainsi que de l'engagement au sein de l'UE pour garder une politique ambitieuse en matière de réduction des gaz à effet de serre (M. Galles)
 - Soumission écrite auprès de la Cour internationale de Justice en faveur de la reconnaissance d'un principe de justice climatique et intergénérationnelle (M. Fayot)
 - Transition rapide de la place financière luxembourgeoise vers une finance conforme aux objectifs climatiques (M. Fayot)
3. L'objectif de l'UE en matière de climat pour 2040 (suite à la demande de la sensibilité politique *déi gréng* du 5 février 2024)
4. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Georges Gehl, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Yann Flammang, Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Jeff Engelen

*

Présidence : M. Christophe Hansen, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 février 2024

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. Continuation de l'examen des motions renvoyées à la Commission en date du 14 décembre 2023

Pour rappel, au cours de la séance plénière du 14 décembre 2023 lors de l'heure d'actualité au sujet de la conférence sur les changements climatiques à Dubaï (COP 28), quatre motions avaient été renvoyées pour examen à la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. Ces motions ont été examinées une première fois, en présence de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, au cours de la réunion du 20 décembre 2023. Lors de ladite réunion, des propositions de modification ont été émises par certains membres de la commission parlementaire.

À présent, Monsieur le Président de la Commission procède à la lecture de ces propositions de modification¹ :

- La version modifiée de la motion « Accélération des efforts dans la lutte contre la crise climatique » ne soulève aucun commentaire et est adoptée à l'unanimité des membres présents.
- La version modifiée de la motion « Mise en œuvre au plus vite des mesures prévues par le PNEC et poursuite des efforts afin d'atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris, ainsi que de l'engagement au sein de l'UE pour garder une politique ambitieuse en matière de réduction des gaz à effet de serre » ne soulève aucun commentaire et est adoptée à l'unanimité des membres présents.
- Pour ce qui est de la version modifiée de la motion « Transition rapide de la place financière luxembourgeoise vers une finance conforme aux objectifs climatiques », Monsieur Franz Fayot (LSAP) se déclare d'accord avec ce compromis. Le nouveau libellé est adopté à l'unanimité des membres présents.
- Quant à la motion « Soumission écrite auprès de la Cour internationale de Justice en faveur de la reconnaissance d'un principe de justice climatique et intergénérationnelle », elle fait l'objet d'un bref échange de vues, notamment au sujet de l'éventuel risque de judiciarisation de la politique. Monsieur Franz Fayot se déclare d'accord avec le libellé modifié, qui recueille également l'assentiment unanime des membres présents.

Monsieur le Président de la Commission adressera un courrier à Monsieur le Président de la Chambre des Députés pour l'informer que les motions en question pourront être portées à l'ordre du jour d'une des prochaines séances publiques.

3. L'objectif de l'UE en matière de climat pour 2040

Suite à la demande de la sensibilité politique *déi gréng* du 5 février dernier, la parole est passée à Madame Joëlle Welfring. Cette dernière rappelle que la Commission européenne a publié, en date du 6 février 2024, une communication sur l'objectif de l'UE en matière de climat pour 2040². Elle souhaite, comme cela avait déjà été convenu lors de la réunion de la Commission

¹ Les motions modifiées sont reprises en annexe du présent procès-verbal.

² « Securing our future – Europe's 2040 climate target and path to climate neutrality by 2050 building a sustainable, just and prosperous society »

de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité du 20 décembre 2023, entendre des explications sur la proposition de la Commission européenne, ainsi qu'une réaction de la part de Monsieur le Ministre.

Avant de passer la parole à Monsieur le Ministre, Monsieur Christophe Hansen (CSV) confirme qu'il est important de mettre l'accent sur cette problématique dès à présent. Il rappelle en outre que le projet de loi n°8320 portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat, qui sera soumis au vote de la Chambre des Députés lors de la séance publique du jeudi 14 mars courant, constituera - une fois entré en vigueur - un outil important pour parvenir à atteindre nos objectifs en matière de climat.

Monsieur le Ministre Serge Wilmes donne à considérer qu'avec cette communication, la Commission européenne présente ses recommandations concernant l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040, en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Il rappelle également que, lors de la COP28 à Dubaï en décembre 2023, le premier bilan mondial (« Global Stocktake ») a été établi. Or, la loi européenne sur le climat exige qu'une proposition d'objectif pour 2040 doit être présentée dans un délai de six mois à compter de l'établissement du premier bilan mondial. La communication du 6 février dernier répond ainsi à cette exigence.

Monsieur le Ministre informe que l'engagement de l'UE en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 passe par plusieurs étapes intermédiaires :

- Le premier objectif intermédiaire est la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 1990). Dans ce cadre, l'UE a adopté un paquet législatif intitulé « Fit for 55 » ;
- Le second objectif intermédiaire - présenté dans la communication du 6 février 2024 - serait la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90% d'ici à 2040 (par rapport aux niveaux de 1990).

Il faut cependant savoir que la communication de la Commission ne constitue à ce stade qu'une base de discussion et n'est que la première étape d'un long processus législatif. Elle devra être avalisée par la nouvelle constellation issue des élections européennes de juin prochain. La procédure sera donc finalisée par la prochaine Commission qui présentera une proposition législative qui sera ensuite négociée avec le Parlement européen et les États membres. En attendant, le dossier figurera à l'ordre du jour du Conseil « Environnement » de mars (pour un premier échange de vues) et de juin (pour un débat d'orientation).

À noter encore que la communication se base sur l'avis du conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique (ESABCC) et qu'elle est accompagnée d'une analyse d'impact détaillée de quelque 600 pages sur les pistes possibles pour atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050.

Il est en outre précisé que le fil conducteur de la communication est l'importance de garantir la compétitivité de l'industrie européenne, afin que la production ne soit pas délocalisée. Pour cela, il faudra créer un environnement favorable pour faciliter les investissements. Ainsi, une certaine prévisibilité sera nécessaire tant pour les citoyens que pour les entreprises. Dans ce contexte, les représentants du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité soulignent qu'une combinaison d'investissements privés et publics devra être mobilisée, alors qu'une part supplémentaire de 1,5% du PIB (environ 660 milliards d'euros) par rapport à la décennie 2011 à 2020 devrait être investie chaque année dans un but de préparer la neutralité climatique, et qu'une mobilisation importante du secteur privé sera indispensable.

Monsieur le Ministre donne encore à considérer que la réussite de l'objectif de l'Union européenne prévu par cette communication dépendra en grande partie de sa mise en œuvre

par les gouvernements nationaux. Pour le Luxembourg, comme pour les autres États membres, cet objectif est reflété, jusqu'à 2030, dans le projet de Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), qui est un élément-clé du suivi des progrès accomplis.

*

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Suite à une question de Madame Joëlle Welfring qui souhaite savoir comment se positionne le Luxembourg par rapport à la communication de la Commission européenne, Monsieur le Ministre informe qu'il entend effectivement recommander de souscrire à l'objectif d'une réduction de 90% d'émissions à l'horizon 2040. À son avis, cette ambition peut être menée à bien si les recommandations figurant dans le PNEC sont respectées : notre pays est actuellement sur une trajectoire positive et les efforts doivent être poursuivis.

Monsieur Franz Fayot regrette que, bien souvent, les efforts consentis dans une visée environnementale soient considérés comme un frein à la compétitivité. Il est d'avis qu'au contraire, le Pacte vert pour l'Europe devrait être considéré comme une chance de « réinventer » notre économie vers plus de circularité et vers une meilleure utilisation des ressources. Il salue donc l'ambition de Monsieur le Ministre, tout en reconnaissant que l'objectif d'une réduction de 90% d'émissions de gaz à effet de serre sera difficile à atteindre et nécessitera beaucoup d'efforts et d'investissements. Il cite notamment le secteur de la construction et le secteur financier, en faisant référence à la motion « Transition rapide de la place financière luxembourgeoise vers une finance conforme aux objectifs climatiques », qu'il a déposée en date du 14 décembre 2023 (voir ci-dessus).

Madame Joëlle Welfring interroge Monsieur le Ministre sur les mesures concrètes à mettre en place afin d'atteindre ces objectifs climatiques ambitieux, ainsi que sur un calendrier prévisionnel. Monsieur Serge Wilmes répond que les mesures pour atteindre les objectifs restent à définir et que les détails ne sont pas encore connus. Cependant, il s'agira d'un effort collectif et tous les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre devront y contribuer. Dans ce contexte, il détaille le graphique repris en annexe qui montre l'évolution projetée des émissions par secteur entre 2015 et 2050.

Il cite notamment les efforts à consentir dans le secteur des transports qui est actuellement dans une dynamique positive et qui devrait continuer à se décarboniser, ainsi que le secteur de l'agriculture qui sera également appelé à réduire les émissions polluantes afin de jouer un rôle dans la transition. Cependant, de l'avis de Monsieur le Ministre, les secteurs du bâtiment et du logement sont ceux où il faudra concentrer les efforts. En effet, ces secteurs sont touchés par une certaine inertie qui induit que tout changement met beaucoup de temps à se mettre en place.

Monsieur Jeff Boonen (CSV) réagit à cette remarque sur la problématique de l'inertie du secteur du bâtiment et s'interroge sur le potentiel d'amélioration et sur les mesures concrètes à mettre en place dans ce contexte, ainsi que sur l'implication des communes en la matière.

Pour Monsieur Serge Wilmes, les progrès en la matière dépendent notamment de questions pratiques. Il cite l'exemple de l'installation des pompes à chaleur qui ne serait pas toujours faite correctement et mènerait à la frustration et à l'incompréhension des citoyens. Pour cette raison, il souhaite notamment, par le biais d'un règlement grand-ducal, mettre en place une « réception obligatoire », afin de constater que l'installation a été faite selon les règles de l'art.

Quant à l'implication des communes, Monsieur Luc Emering (DP) se demande dans quelle mesure l'introduction d'un standard pour l'installation photovoltaïque pour les nouveaux bâtiments, tel qu'annoncé dans l'accord de coalition, est réalisable dans la pratique. Selon Monsieur le Ministre, il serait opportun de mettre en place un règlement des bâtisses plus homogène sur l'ensemble du territoire. Monsieur le Ministre est cependant conscient des difficultés de cette mise en place, qui nécessite à la fois une collaboration interministérielle (impliquant les départements de l'Énergie, de l'Aménagement du territoire, du Logement, de l'Intérieur) et la participation proactive des communes, afin de trouver un équilibre tout en respectant le principe de l'autonomie communale.

Dans le même ordre d'idées et suite à une intervention de Madame Joëlle Welfring, il est fait référence au projet *Zesumme renovéieren*, lancé dans la ville de Differdange avec le soutien de la Klima-Agence, qui met en place un programme d'envergure en matière d'efficacité énergétique pour encourager la rénovation des maisons existantes et la réduction de la consommation d'énergie en fournissant un accompagnement complet aux propriétaires tout au long du processus de rénovation. De l'avis de Madame Joëlle Welfring, il faut tirer des leçons de ce type d'initiative et proposer des solutions similaires au niveau national. Suite à une demande de Monsieur Christophe Hansen, les représentants du Ministère informent ne pas encore disposer de toutes les statistiques relatives à ce projet, qui n'est pas encore totalement achevé et qui concerne quelque 70 ménages. Dès qu'elles seront disponibles, les statistiques seront fournies et le sujet fera l'objet d'une prochaine réunion.

Quant au rôle du secteur de l'agriculture, Madame Joëlle Welfring s'inquiète d'éventuelles modifications des règles concernant les constructions dans les zones vertes, suite aux discussions ayant eu lieu au cours du *Landwirtschaftsdësch*. À cet égard, Monsieur le Ministre informe qu'il est effectivement prévu de mettre en place davantage de flexibilité, notamment au niveau de l'installation de panneaux photovoltaïques, mais sans engendrer d'incidences négatives sur la protection de la nature. Il estime que des accompagnements ciblés doivent être proposés au secteur agricole et qu'un dialogue pragmatique doit être instauré. Dans ce contexte, Madame Joëlle Welfring souhaite avoir un échange de vues au sujet des résultats du *Landwirtschaftsdësch* au cours d'une prochaine réunion.

Madame Joëlle Welfring souhaite encore savoir si l'objectif d'une réduction de 90% d'émissions à l'horizon 2040 aura une incidence sur le projet de PNEC actuel et, le cas échéant, si des coûts supplémentaires seraient engendrés. Les représentants du Ministère expliquent que la Commission européenne a établi qu'une des prémisses pour réussir cet objectif de réduction de 90% est le succès du programme « Fit for 55 » et qu'elle est actuellement en train d'évaluer les PNEC des États membres en ce sens. À noter que le Luxembourg a été évalué positivement par la Commission européenne sur le respect de ses engagements climatiques et que le projet de PNEC n'a, pour le moment, pas besoin d'être modifié au regard du « Fit for 55 », sauf à répondre à quelques remarques mineures de la part de la Commission. Cependant, Monsieur le Ministre confirme qu'il faudra encore implémenter des mesures supplémentaires sur la période suivant 2030 afin d'atteindre pleinement les objectifs climatiques, notamment dans le cadre de la stratégie qui succèdera au PNEC actuel. En effet, à l'échelle nationale, les projections et extrapolations établies dans le cadre de l'élaboration du projet de PNEC indiquent que le Luxembourg serait en mesure de réduire ses émissions nettes de l'ordre de 85% en 2040. Les efforts en matière de décarbonation devront donc être accélérés après 2030.

Monsieur Jeff Boonen s'interroge sur le déploiement des technologies de captage et de stockage du carbone et souhaite savoir quelle proportion de nos efforts sera réalisée par le biais de ces technologies. Madame Joëlle Welfring, quant à elle, souhaite savoir ce que le déploiement de ces technologies signifie au niveau européen. Monsieur le Ministre signale que la réalisation de l'objectif de 90% de réduction des émissions de gaz à effet de serre

nécessitera effectivement le déploiement de technologies de captage et de stockage du carbone (représentées par le trait rouge dans le graphique mentionné ci-avant) et prône le pragmatisme en la matière, tout en rappelant que ce n'est en aucun cas une solution miracle. Il est également d'avis que le captage de carbone devrait être déployé en complément des absorptions terrestres séquestrant le carbone dans la biomasse et les sols (représentées par le trait vert du graphique). À noter encore que les technologies de captage et de stockage du carbone ont fait l'objet d'une communication *ad hoc* de la Commission européenne. Les représentants du Ministère proposent de présenter cette communication au cours d'une prochaine réunion.

4. Divers

Avec l'accord unanime des membres présents, Monsieur le Président de la Commission adressera un courrier à Monsieur le Président de la Chambre, afin de solliciter une modification de l'horaire de la plage fixe du mercredi de 10h00 à 11h30 vers le mercredi de 11h30 à 13h00, ceci afin de permettre à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité de participer aux réunions de la commission parlementaire, tout en assistant également au Conseil de Gouvernement qui a lieu le même jour de 09h30 à 11h30.

La prochaine réunion sera notamment consacrée à la présentation du volet « Environnement, Climat et Biodiversité » du budget, ainsi qu'à l'examen du rapport d'activité de l'Ombudsman.

Luxembourg, le 25 mars 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Dépôt :

Joëlle WELFRING, déi gréng

Luxembourg, le 14 décembre 2023



MOTION

relative à l'accélération des efforts dans la lutte contre la crise climatique

La Chambre des Député.e.s

Considérant que la décision de la vingt-huitième Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28)

- reconnaît la nécessité de réductions marquées, rapides et durables des émissions de gaz à effet de serre conformément aux trajectoires axées sur le scénario des 1,5°C ;
- souligne la primordialité d'accélérer l'action pour abandonner progressivement les combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques au cours de cette décennie critique, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- demande le triplement de la capacité mondiale en matière d'énergies renouvelables et le doublement du taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030 ;
- souligne que la planification à long terme et la mise en œuvre accélérée de l'adaptation, en particulier au cours de cette décennie, sont essentielles pour combler les écarts en matière d'adaptation et pour créer de nombreuses opportunités ;
- reconnaît les lacunes importantes, notamment financières, qui subsistent pour répondre à l'ampleur et à la fréquence croissantes des pertes et des dommages, ainsi qu'aux pertes économiques et non-économiques qui en découlent ;

Invite le Gouvernement

- à veiller à la mise à disposition des moyens financiers et personnels nécessaires pour garantir une mise en œuvre accélérée du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021-2030 (PNEC) ;
- dans ce contexte, à présenter ses priorités et un calendrier détaillé de mise en œuvre des priorités du Plan national d'énergie dans les meilleurs délais ;
- à maintenir les aides financières pour la rénovation énergétique, la valorisation des sources d'énergie renouvelables et la mobilité durable à un niveau élevé au-delà de juin 2024 et à mettre en place un budget plus orienté socialement pour les ménages à revenu modeste ;

- plus particulièrement, à intensifier les efforts de décarbonation des bâtiments existants et à développer des dispositifs complémentaires permettant l'accès des ménages à revenu modeste au logement durable ;
- à présenter sous peu l'approche choisie pour établir au niveau national le plan social pour le climat, impliquant les acteurs clés, sachant que ce plan devrait entre autres avoir pour objectif d'assurer les ressources nécessaires aux ménages et entreprises les plus vulnérables pour financer la décarbonation ;
- à entamer les travaux pour déterminer la poursuite du mécanisme du prix du carbone après 2026 ainsi que sa compensation sociale et à communiquer les conclusions y relatives en temps utile ;
- à renforcer l'adaptation du Luxembourg aux conséquences climatiques inévitables dans tous les domaines et, pour ce faire, présenter la mise à jour de la stratégie nationale d'adaptation dans les meilleurs délais à la Chambre des députés, ainsi que doter la stratégie d'objectifs mesurables, d'une gouvernance solide et d'un mécanisme de révision clair ;
- à inclure dans le projet de budget pluriannuel 2024-2028 un engagement financier pour le financement des « pertes et préjudices » ;
- dans ce contexte, à fournir et présenter à la Chambre des députés une vue d'ensemble des engagements financiers d'ores et déjà conclus voire planifiés par l'État dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages au niveau national ainsi qu'international.

Dépôt :

Paul GALLES, CSV

Luxembourg, le 14 décembre 2023



MOTION

La Chambre des Députés

- Rappelant l'importance de la COP28 dans le renforcement de nos objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, tels que définis dans l' Accord de Paris ;
- Rappelant que l'Union Européenne a adopté une réglementation exigeant une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ;
- Rappelant que la Commission européenne a présenté, en date du 6 février 2024, une recommandation pour un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040, en vue d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 ;
- Rappelant le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg qui constitue la stratégie-cadre en matière de politique de l'énergie et de l'action pour le climat ;
- Saluant que pour la première fois une sortie progressive de toutes les énergies fossiles a été explicitement retenue dans les conclusions de la COP28 ;
- Saluant les avancées qui ont été atteintes à la COP28 en matière de suivi des pays développés dans leur contribution au fonds pour les pertes et dommages, créé en 2022 ;
- Regrettant que dans la déclaration finale de la COP28, un plan de « sortie » des énergies fossiles fait défaut, mais qu'un éloignement de ces fossiles fût arrêté ;
- Estimant que l'ambition de réduire progressivement, voire d'éliminer à terme, la consommation de combustibles fossiles au niveau mondial est impérative afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris,

Invite le gouvernement

- à continuer à s'engager au sein de l'Union Européenne pour garder une politique ambitieuse en matière de réduction des gaz à effet de serre ;
- de poursuivre les efforts afin d'atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris ;
- à mettre en œuvre au plus vite les mesures prévues par le PNEC.



Dépôt :



Franz Fayot (LSAP)

Luxembourg, le 14 décembre 2023

Motion

La Chambre des Député-e-s,

saluant

- la décision de la 28^e Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) ;

considérant que la décision

- a, pour la première fois dans l'histoire des conférences climatiques, reconnu la nécessité de transition vers la sortie des énergies fossiles, nécessaire pour préserver le but de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ;
- prévoit une feuille de route ambitieuse pour la décarbonation au moyen du triplement des énergies renouvelables et le doublement de l'effort d'améliorer l'efficacité énergétique d'ici 2030 ;
- opérationnalise le fonds « Loss and Damage », avec d'ores et déjà une dotation de quelque 700 millions de dollars ;
- invite à une réforme de l'architecture financière internationale afin de l'aligner sur les objectifs de la transition climatique ;

invite le Gouvernement

- à encourager une transition des places financières européennes vers une finance alignée aux objectifs climatiques et à encourager dorénavant les investissements par les banques et les fonds dans des projets non fossiles ;
- à informer rapidement la Chambre des député-e-s sur la manière dont elle compte mettre en œuvre, au Luxembourg, la décision de la 28^e Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques.

Signatures



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt :



Franz Fayot (LSAP)

Luxembourg, le 14 décembre 2023

Motion

La Chambre des Député-e-s,

considérant

- la résolution 77/276 adoptée par consensus le 29 mars 2023 par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- l'impact du changement climatique sur les futures générations ;

rappelant

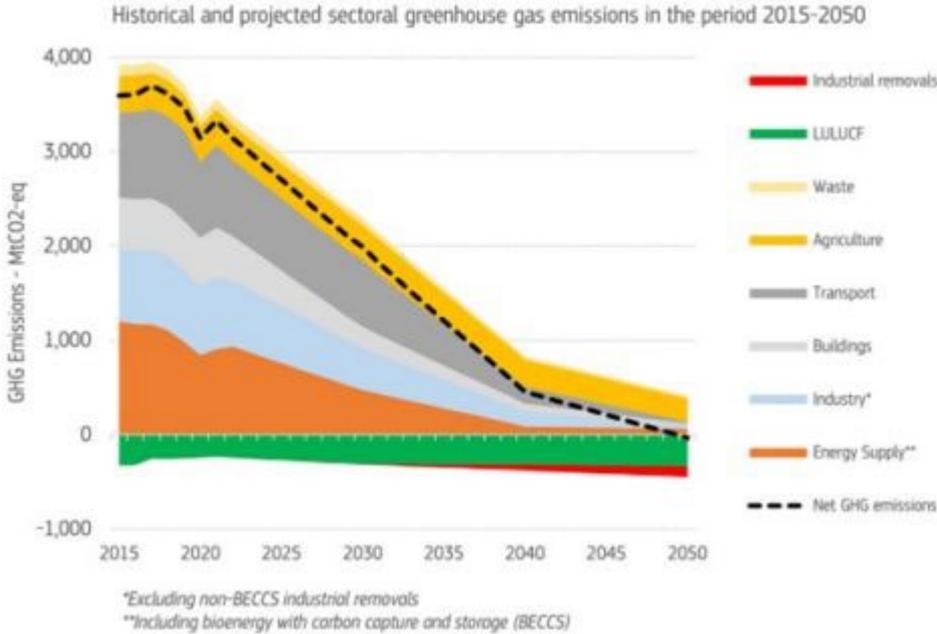
- que le gouvernement luxembourgeois peut intervenir auprès de la Cour internationale de Justice par l'intermédiaire d'une soumission écrite ou orale ;

invite le Gouvernement

- à analyser, en amont de la COP29, la possibilité d'une soumission écrite auprès de la Cour internationale de Justice en faveur de la reconnaissance d'un principe de justice climatique et intergénérationnelle.

Signatures

Evolution projetée des émissions et absorptions par secteur entre 2015 et 2050



Source : Commission européenne